

L.A.

SEM AINE RELIGIEUSE

DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Nominations ecclésiastiques. — III Le cardinal Mercier. — IV La consécration de la basilique de Montmartre. — V Courtes réponses à diverses consultations. — VI L'aide aux soldats, par le retour à la terre.

AU PRONE

Le dimanche 2 novembre

On annonce:

Le premier vendredi du mois;

L'exposition des Reliques, si on la fait le dimanche suivant.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 2 novembre

Messe du XXIe dim. après la Pentecôte, **semi-double**; mém. de l'Oct. de la Toussaint (sans 3e or.); préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de l'Oct. de la Toussaint. — Vêpres des défunts, double.

Le lundi 3 novembre

Messe de **Requiem** solennelle, double, propre au 2 novembre; une seule oraison, préf. commune. Après la messe (instruction et) absoute (sans le v. *Anima ejus*, ni le *De profundis*, au retour).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 9 novembre¹

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Du 3 novembre, saint Hubert; du 4, saint Charles (Montréal et Lachenaie); du 7, saint Wilbrod (Montréal).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 4 novembre, saint Charles; du 9, saint Théodore (Acton).

¹ La fête de saint Stanislas de Kostka, depuis 1915, doit se faire le 17 août, 1er jour libre après le 15, jour où ce saint est inscrit au Martyrologe. On peut en chanter une messe votive (sans *Gloria* ni *Credo*) avec 3 or. le 13, ou le 16 novembre.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 3 novembre, saint Hubert (Audet) et saint Malachie (Kingsbury); du 4, saint Charles (Garthby-Station).

Diocèse de Joliette. — Du 4 novembre, saint Charles (CATHÉDRALE); du 9, saint Théodore (de Montcalm).

Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Ottawa. — Du 4 novembre, saint Charles (Ottawa).

Diocèse de Pembroke.—Du 4 novembre, saint Charles (Leslie).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 4 novembre, saint Charles (Chemin-Devlin).

Diocèse d'Haileybury. — Du 9 novembre, saint Théodore (New-Liskeard).

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 4 novembre, saint Charles (Mandeville); du 9, saint Théodore (Grande-Anse). J. S.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé J.-M.-A. BROUSSEAU, curé de Saint-Jérôme;

M. l'abbé CHARLES BEAUDIN, aumônier au Mont-Saint-Louis.

LE CARDINAL MERCIER

DANS quelques jours, presque dans quelques heures, le cardinal Mercier, l'héroïque primat de Belgique, sera notre hôte à Montréal. Cet homme d'Eglise est grand, parmi les plus grands, dans tous les sens. Il nous convient, à nous catholiques surtout, de nous incliner avec respect sur son passage. De toutes les figures que la guerre d'Europe a mises en évidence, de 1914 à 1918, devant l'attention du monde, il n'en est aucune qui paraisse plus en relief que la sienne. Il n'avait pas, lui, d'épée à la main, ni de canon ou de mitrailleuse à pointer ou à faire éclater. Il avait mieux. Il avait son cœur et sa fierté. Pendant quatre ans, en face de la barbarie allemande, à ce moment toute-puissante en Belgique, il est resté

debout avec une inlassable vaillance. Le monde entier le reconnaît et l'Amérique, qui l'acclame depuis un mois, ne fait que lui rendre un hommage mérité. Or, c'est notre joie et notre orgueil de pouvoir l'affirmer très haut, ce grand homme n'a été si grand, si ferme, si courageux et si digne, que parce qu'il est d'abord un grand croyant, un grand évêque.

“ Il y a des grands hommes, a écrit M. Georges Goyau, qui visent à gouverner les circonstances ou même à les créer, et qui mettent tout leur art et tout leur orgueil à fléchir, orienter, assujettir à leur volonté les faits dans la trame desquels s'encadre leur vie... Il en est d'autres qui aspirent à servir plutôt qu'à dominer : le cardinal Mercier se dresse devant nous comme un exemplaire magnifique de cette façon de grandeur. L'humanité se flatte au jour le jour de faire émerger certains hommes et de prendre leur mesure. Mais la taille qu'elle leur attribue n'est qu'une invention de son propre suffrage. Des hommes sont réputés grands que de grands événements eussent montrés peut-être fort petits. Ces événements, lorsqu'ils surviennent, se chargent eux-mêmes de reviser la mesure des hommes... Alors, beaucoup se rapetissent et quelques-uns grandissent. Ceux qui se rapetissent n'avaient auparavant que des façades de grandeur. Ceux, au contraire, qui grandissent n'avaient pas attendu, pour être vraiment grands, l'instant d'histoire qui les montre tels. Ils sont grands, parce qu'ils l'étaient. Ils paraissent plus grands, parce que le devoir est plus haut, d'une altitude à laquelle sans effort leur grandeur s'élève... La simple impulsion du devoir présent, mobile unique de ses actes, a fait de ce vieillard opprimé (le cardinal Mercier) un prophète de libération qui a été entendu d'un bout du monde à l'autre. L'Allemagne s'est troublée de se sentir débile en face de cette voix désarmée ; elle s'est étonnée, comme d'un paradoxe, de voir ce membre d'un peuple subjugué parler et agir, devant l'univers attentif, comme le véritable maître de l'heure. ”

On ne saurait mieux dire, ni mettre mieux dans son cadre la grande figure du primat de Belgique !

• • •

Nous n'allons pas entreprendre ici de refaire le portrait physique ou moral du grand cardinal, ni de redire ce que tout le monde sait de sa vie et de sa carrière. Mais, au moment où Son Eminence foule le sol de la ville de Maisonneuve et de Bourget, il nous paraît bien dans l'ordre de saluer cette belle figure d'évêque et de souligner quelques-uns des enseignements qui se dégagent de cette carrière et de cette vie.

On a écrit que, dans le passé de l'Eglise, qui est cependant si riche de vertus héroïques, il faudrait remonter à un saint Léon, à un saint Ambroise ou à un saint Chrysostôme, pour trouver un homme, un évêque, voire même un saint, de la taille morale du cardinal Mercier. C'est peut-être beaucoup dire. Il ne sied pas de canoniser les gens, si distingués soient-ils, de leur vivant et l'Eglise seule a le droit de faire des saints authentiques. Mais il est sûr que le vénérable archevêque de Malines n'avait pas attendu la guerre pour être illustre par sa science et sa dignité de vie.

Il est de souche française. Sa famille est fixée depuis deux siècles environ à Braine-l'Alleud, un bourg caché dans un repli de la plaine de Waterloo, au Brabant wallon. Il a grandi dans une atmosphère de piété sereine. Après ses études à Malines, le 6 avril 1874, il disait sa première messe. Il y a de cela quarante-cinq ans. C'est dire que le cardinal sera bientôt septuagénaire, puisqu'on est fait prêtre d'ordinaire vers la vingt-troisième ou la vingt-quatrième année de son âge.

Aussitôt après son ordination, il vint parfaire ses études de philosophie et de théologie à Louvain. Quand Léon XIII, en 1880, demanda au cardinal Deschamps, alors primat de Belgique, de créer une chaire de philosophie thomiste à Louvain,

l'éminent évêque de Tournai désigna tout de suite l'abbé Mercier pour occuper cette chaire. Le " grand abbé ", ainsi que disaient ses élèves — il est en effet de très haute taille — s'en fut à Rome voir le grand pape. Puis, fortifié par les conseils de Léon XIII, il revint à Louvain, non sans avoir passé par Paris, où on le vit aux cours de Charcot. Aux pieds de sa chaire de Louvain, les étudiants affluèrent bientôt. Son enseignement, très sûr, a formé plus d'un maître de la philosophie et de la science contemporaines. Il était recteur de Louvain quand Pie X, en 1906, le fit archevêque de Malines et cardinal de la sainte Eglise.

Chef d'un diocèse qui comptait avant la guerre trois mille prêtres et deux millions et demi de fidèles, le cardinal Mercier dépensa sur ce nouveau champ d'action une inlassable et prodigieuse activité. Orthodoxe éclairé et champion de la vérité, il combattit également le *modernisme*, condamné par le X, et ce qu'il a appelé lui-même l'*intégrisme brouillon*. En même temps, cet évêque, comme tant d'autres, " défenseur de la cité ", se montrait fièrement et superbement patriote. Ses mandements et ses lettres pastorales, comme naguère ses articles et ses livres de professeur, portèrent au loin le renom de sa science et de sa valeur. Mais d'abord il fut évêque et il resta belge. La Belgique était fière de lui et elle subissait volontiers son ascendant. "Lorsqu'on assistait, dit M. Goyau, au jubilé de Louvain et au congrès de Malines en 1909, on ne croyait pas que cet "ascendant" pût jamais grandir. L'ascétique profil du cardinal dominait tellement ces assemblées. Sans doute, avec le temps, le "grand abbé" s'était voué, voué et non courbé; mais le mouvement qui lentement projetait ses épaules en avant ne tendait point à les décharger d'un fardeau. Ce n'était pas un fléchissement, c'était plutôt comme un symbole de l'orientation de son âme toujours en avant. La flamme du regard reflétait cette tenace allégresse d'enthousiasme qui récom-

pense l'immolation d'une vie pour une besogne. Et cette allégresse persuasive, conquérante, donnait à la majesté cardinalice je ne sais quoi d'abordable. On se sentait proche d'elle par l'entraînement qu'elle communiquait. Le spectacle de ce chef était un appel, un aimant : c'était l'idéal en marche ! ”

* * *

L'autorité du docteur de Louvain, devenu depuis huit ans le primat de Belgique, rayonnait donc sur son pays, et même sur la catholicité tout entière, lorsque, en 1914, l'horrible guerre éclata. Le grand évêque, par la force des choses, allait mieux paraître ce qu'il était, et, cette fois, aux yeux du monde entier. Son “ ascendant ” allait grandir et sa gloire devenir plus radieuse encore. Sitôt la Belgique envahie, il partait pour le conclave d'où sortit Benoît XV. Entre temps, Louvain était ruinée et Malines dévastée. Mgr Mercier revint par Anvers. Désormais, ce fut l'évêque désarmé luttant contre la force. Ce fut le témoin du droit debout devant l'Allemagne. Par sa plume, par sa parole, par sa seule présence, il constituait, en face du pouvoir occupant, la plus réelle et la plus vigoureuse des protestations vivantes. Et Benoît XV, qu'on a faussement accusé d'être germanophile, lui écrivait : “ Nous assurons notre vénéré frère que nous sommes toujours avec lui et que nous prenons part à ses douleurs et à ses angoisses, puisque sa cause est notre cause. ”

Les circonstances voulurent qu'il personnifiât d'ailleurs tout le peuple belge d'une façon très particulière. Le roi était avec son armée dans la petite partie de la Belgique non occupée. Le gouvernement belge était au Havre, en France. Le cardinal restait la seule autorité qui parlât sur place aux vainqueurs du moment. Et quel langage il sut tenir ! “ La Belgique, écrivait-il à la Noël de 1914, était engagée d'honneur à défendre son indépendance : elle a tenu parole. ” —

“ Notre génération, disait-il au carême de 1916, est entrée avec éclat dans l'histoire. N'est-ce pas là une conquête, et, dans la mesure où les biens d'ordre moral l'emportent sur les biens matériels, Belges, mes frères, n'êtes-vous pas les plus glorieux conquérants? ” Et encore, en juillet 1916: “ Si, malgré ses horreurs, la guerre, j'entends la guerre juste, a tant d'austère beauté, c'est qu'elle est l'élan désintéressé de tout un peuple qui donne ou est disposé à donner ce qu'il a de plus précieux, sa vie, pour la défense ou la revendication de quelque chose qui ne se pèse pas, qui ne se chiffre pas, qui ne s'accapare pas: le droit, l'honneur, la paix, la liberté. ” Et enfin, le 15 novembre 1918, au lendemain de l'armistice, il pouvait écrire ces paroles mémorables, qui seront le jugement de l'histoire: “ La devise barbare *la force prime le droit* a reçu le coup de grâce. Les rêves de domination pangermaniste se sont dissipés comme un gaz asphyxiant qu'un coup de vent emporte. Seul le droit est à l'honneur: le droit restaurateur de la Belgique, une, libre, indépendante, le droit réparateur de l'intégrité de cette merveilleuse nation française, qui a tenu le monde en admiration devant l'indéracinable ténacité de sa foi chrétienne, devant sa bravoure et son génie, durant tout le cours de la grande guerre, le droit rémunérateur des peuples anglo-saxons, auxquels l'histoire décernera l'auréole de la grandeur morale et des vertus chevaleresques. ”

Ces nobles et fières paroles, que nous citons de divers documents, suffisent, certes, à montrer quel homme de Dieu et quel penseur, absolument confiant toujours et quand même en la justice divine et en la victoire définitive du droit, a été le cardinal Mercier. Il a tenu en plus à proclamer que la constance et le courage de ses compatriotes avaient été l'une de ses meilleures forces au cours de la mêlée: “ Croyez-le bien, disait-il à quelqu'un qui le louait de son attitude au cours des terribles années de guerre, croyez-le bien, vos félicitations me touchent

profondément. Mais ne me couvrez pas trop de fleurs. Tout l'honneur doit revenir à mes compatriotes. Ne me donnaient-ils pas l'exemple du courage? Qui dira ce qu'ils ont enduré? Des milliers et des milliers d'entre eux ont souffert sans exhiler une plainte, assurés qu'ils étaient de la justice et de la noblesse de leur cause. Nos soldats tombaient en héros sur les champs de bataille. Vieillards, femmes, jeunes filles, enfants étaient arrachés à leurs foyers et emmenés en esclavage. Et moi, je serais resté tranquillement dans mon palais archiépiscopal, sans me dresser contre l'oppresser, sans oser proclamer devant l'univers quels étaient ses crimes et sa lâcheté? J'aurais manqué ainsi à tous mes devoirs? Une telle atmosphère de patriotisme m'enveloppait! Je n'avais qu'à la respirer pour sentir passer en moi l'ardeur et la flamme du sacrifice de notre malheureux peuple. Souvent une comparaison m'est venue à l'esprit. Il me semblait que j'étais un vieil arbre planté depuis soixante-huit ans, bientôt soixante-dix, dans cette bonne terre belge que vivifient tant de souvenirs de fidélité, de dévouement et d'honneur. Nourris par la sève puisée dans ce sol si riche et si fécond, mes branches, mes rameaux résistaient, sans plier, à la bourrasque abattue sur notre patrie. Dans la tempête, j'étais pour mes compatriotes comme un signe de ralliement. Ils savaient que je ne fléchirais pas. Je savais qu'à mon exemple ils tiendraient. Ils avaient mis toute leur confiance en moi, et moi je ne doutais pas de leur cœur. Cette foi réciproque, cette union intime de tous les Belges, cette croyance invincible à la grandeur de notre petite patrie, voilà ce qui nous a permis de supporter tant de jours douloureux, ce qui nous a toujours gardés de l'abattement et du désespoir. ”

• • •

Mais si le cardinal Mercier avait ainsi conscience que la

force de son peuple faisait la sienne, ni son peuple, ni son gouvernement, ni son roi ne lui ont non plus ménagé leur gratitude et leur admiration pour le grand rôle qu'il a joué et la grande figure qu'il a faite durant l'occupation de son pays par les armées allemandes. Rien ne le souligne mieux, nous semble-t-il, que le motivé de l'extraordinaire citation à l'ordre de la nation belge, que le *Moniteur* — l'organe officiel du royaume — publiait naguère, et qui se lit comme suit : " S'arma de sa haute dignité de prince de l'Eglise et de primat de Belgique pour mieux servir — Fut, au dire même de l'ennemi, l'incarnation de la Belgique occupée — A prêché, par la parole et par les actes, du premier au dernier jour de la guerre, le patriotisme et l'endurance, et a ajouté à ses titres de penseur illustre et d'évêque celui de grand citoyen — L'éminent prélat, promu grand cordon de l'ordre de Léopold, reçoit la croix civique de première classe. "

* * *

Voilà, buriné par lui-même, pouvons-nous dire, comme aussi par l'attestation officielle des autorités civiles de son pays, le portrait moral du grand évêque et du grand patriote belge que Montréal aura l'honneur de recevoir cette semaine. Nous savons qu'on veut lui faire une réception grandiose. Malheureusement, les instants dont dispose Son Eminence sont courts. Nous le comprenons, les circonstances ne lui permettent pas davantage. Exprimons toutefois l'espoir que la sincérité et la spontanéité de nos acclamations pourront, en ce court espace de temps, lui exprimer notre respectueuse admiration et tout ensemble notre très vif désir de voir sa chère patrie se relever bientôt plus forte et plus belle que jamais.

* * *

Eminence,

Nous aussi, nous sommes de souche française! Comme les Wallons de Belgique depuis des siècles ou comme les fils de

l'Alsace et de la Lorraine depuis 1870, nous aussi, depuis 1760, nous avons tenu ! Sincèrement loyaux aux institutions anglaises qui nous régissent, reconnaissants aux rois et aux princes de la maison d'Angleterre — dont nous saluons précisément l'héritier, Son Altesse Royale le Prince de Galles, en notre ville, en même temps que Votre Eminence — d'être les fidèles gardiens d'une tradition qui est une force, les Canadiens d'origine française sont restés, sur les bords du Saint-Laurent, fils de Rome et fils de France. Ils vous saluent, Eminence, avec une fierté particulière. Vous êtes grand, dans tous les sens, très grand ! Mais, en vous, quand même, à plus d'un titre, ils reconnaissent un des leurs, un frère plus élevé sans doute, mais un frère du même sang en même temps qu'un père en Dieu.

Eminence,

Puissent les quelques heures que vous passerez à Montréal vous laisser un bon souvenir ! Soyez chez nous le bienvenu ! Votre visite nous est un grand honneur. Elle marquera dans les annales de notre histoire locale.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR,
directeur de la *Semaine religieuse* de Montréal.

LA CONSECRATION DE LA BASILIQUE DE MONTMARTRE



'EST le jeudi, 16 octobre, qu'a eu lieu, à Paris, sur la colline de Montmartre, la consécration solennelle de la basilique du " Voeu national ", offerte par la France au Sacré Coeur de Jésus. Les dépêches nous ont appris que c'est Son Eminence le cardinal Vico, légat du pape Benoît XV pour la circonstance, qui a dû présider à l'imposante cérémonie.

“ La dévotion au Sacré-Coeur, écrivait Son Eminence le cardinal Amette, archevêque de Paris, en annonçant l'événement aux fidèles de son diocèse, a pour objet d'honorer l'amour du fils de Dieu envers l'humanité. Or, la seule manière de l'honorer dignement, c'est de répondre à cet amour par un amour pareil, qui se traduise par une obéissance généreuse à toutes les volontés divines. C'est là ce que nous vous invitons à promettre de nouveau au Coeur de Jésus dans la solennité qui se prépare.

“ Il ne dépend pas de nous de lui procurer l'hommage officiel que des nations voisines lui rendaient naguère en se consacrant à lui avec le concours des pouvoirs publics. Que du moins tous les Français qui croient en lui, et, grâce à Dieu, ils sont encore le grand nombre, s'engagent à l'aimer et à le servir fidèlement, à faire régner sa doctrine et sa loi en eux et autour d'eux dans leur vie privée, dans leur famille et, autant qu'ils le pourront, dans la vie sociale. Nous avons la confiance que notre miséricordieux Sauveur agréera les vœux présentés à son Coeur par leurs premiers pasteurs et, qu'en considération de leur foi, il voudra bien bénir la France tout entière et la préserver des dangers du dedans comme il l'a sauvée des périls du dehors. Qu'après nous avoir accordé la paix extérieure, il daigne établir et affermir parmi nous la paix sociale! Cette paix ne peut régner que par la pratique de la justice et de la charité dont le Coeur de Jésus est la source.

“ Il y a quarante-six ans, à pareil jour, en annonçant le projet de construction de l'église du “ Vœu national ”, le cardinal Guibert rappelait le rêve qu'avait formé Napoléon Ier d'élever un temple à la paix sur les hauteurs de Montmartre. Le véritable temple de la paix, c'est celui que nous allons dédier “ au Coeur du Dieu vivant qui s'appelle lui-même le Dieu de la paix...” Puissions-nous, devant l'autel du Dieu de charité, cimenter cette union sacrée qui ferait de tous les Français un peuple de frères ! ”

Nous ne saurions être indifférents, au Canada, chez ceux surtout d'entre nous qui sont de descendance française, à l'acte de foi solennel accompli, ce 16 octobre 1919, par nos frères les catholiques de France. Leur vie nationale nous reste toujours chère. De même que leurs épreuves, parfois, nous attristent, ainsi leurs joies et leurs triomphes nous réjouissent profondément.

A Montmartre, la piété des Canadiens a voulu avoir sa chapelle, et c'est à notre patron, saint Jean Baptiste, qu'elle est dédiée.

De loin, nous avons aimé à nous unir d'intention à nos frères de France pour le grand jour de la consécration de la basilique de Montmartre.

Et tous, nous avons été reconnaissants à Mgr l'archevêque de Montréal qui s'est fait, le 16 octobre, l'interprète de son clergé et de ses fidèles en envoyant au cardinal-archevêque de Paris le cablegramme dont voici la teneur :

Cardinal Amette, Paris,

Sommes unis à la France aux pieds du Sacré-Coeur,

L'archevêque de Montréal.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

FETE TITULAIRE DE SAINT MALACHIE

Cette année, la Commémoration des défunts est remise, à cause du dimanche, au 3 novembre. Or, nous faisons en ce jour la fête titulaire de saint Malachie. Devons-nous remettre la fête des morts au 4 ?

C'est ce qu'on devait faire autrefois, et ce qui a eu lieu notamment en 1902 et en 1913. Mais la Congrégation a publié, le 28 février 1917, ¹ un décret qui change ce point de la litur-

¹ On peut lire ce décret, dans les *Acta Apostolicae Sedis*, 1917, p. 186 et dans le *Canoniste contemporain*, 1917, p. 172. *L'Ami du clergé* ne l'a pas encore publié, mais il en a donné un résumé, dans son n. 35, du 1 mai 1919, p. 797.

gie. Dans le but de favoriser la piété du clergé et des fidèles, de rendre plus utiles aux âmes des défunts les suffrages faits partout en même temps, et de rendre plus uniforme et solennelle la liturgie de la messe comme de l'office des morts, Sa Sainteté Benoît XV a décidé de mettre la Commémoration des fidèles défunts au rang des fêtes de rite double de première classe solennelle et privilégiée, afin qu'elle ait la préséance sur toute autre fête propre des lieux (comme le patron), des églises (comme le titulaire), des ordres, des congrégations ou des instituts (comme le fondateur, les membres de la communauté canonisés). Elle ne fait exception que pour le dimanche qui tombe le 2 novembre, auquel cas, la Commémoration des morts sera reportée au 3 novembre avec ce même privilège d'exclure toute autre fête même de 1^e classe.

En vertu de ce décret, la Commémoration des fidèles défunts doit être préférée à saint Malachie, aussi bien qu'à saint Hubert, dont la fête est inscrite au martyrologe le 3 novembre, lorsqu'ils sont titulaires d'églises. Les fêtes qui se rencontrent en ce jour doivent être transférées au premier jour libre, si elles sont de 1^e ou de 2^e classe, ou omises si elles sont de rite inférieur. Or le premier jour libre est le 4. La fête de saint Charles sera, dans ces églises, réduite au rite simple, et n'aura mémoire qu'à laudes et aux messes basses.

Ainsi les églises dédiées à saint Malachie et à saint Hubert, et le clergé qui leur est canoniquement attaché, suivront l'ordo commun pour les II vêpres du 2 novembre et l'office du 3. Mais le 3, auront lieu les I vêpres du titulaire sans mémoire. Le 4, sera la fête même du titulaire (sans mém. de l'oct. de la Toussaint, mais) avec mém. de S. Charles (à l'exclusion des saints martyrs Vital et Agricole et de la Toussaint), à laudes et aux messes lues (sans 9^e leçon).

La solennité de ce titulaire ne peut avoir lieu le dimanche, 2 novembre, mais se fera le dimanche, 9, pendant l'octave, selon notre indult de 1852.

J. S.

QUARANTE-HEURES LE 2 OU 3 NOVEMBRE

On dit qu'il y a un décret nouveau au sujet des Quarante-Heures le jour de la Commémoration des défunts. Il s'agit sans doute aussi bien du 3 que du 2 novembre. Quel changement apporte-t-il à cet exercice ?

En effet, ce décret existe et il est du 26 février 1919. Il a paru dans les *Acta Apostolicae Sedis* de cette année, page 142, et dans le *Canoniste contemporain*, p. 179.

Anciennement, lorsque les Quarante-Heures coïncidaient avec le jour de la Commémoration des défunts, l'on chantait la messe du saint Sacrement pour l'exposition et la déposition, ainsi que celle prescrite par l'évêque, le deuxième jour.

Comme, d'une part, par la constitution apostolique *Incruentum altaris Sacrificium*, du 10 août 1915, Benoît XV permet l'exposition du saint Sacrement le jour de la Commémoration des morts pour les Quarante-Heures et comme, d'autre part, par cette même constitution, ainsi que par un décret général de la Congrégation des Rites en date du 26 février 1917, la Commémoration des morts a été mise au rang des fêtes solennelles primaires du rite double de première classe, on s'est demandé si l'on pouvait continuer de célébrer, en ce jour de la Commémoration des morts, les messes votives du saint Sacrement ainsi que celle commandée par l'évêque pour le second jour des Quarante-Heures. La question a été posée à la Congrégation des Rites, qui a répondu, le 26 février 1919 d'une manière négative. Elle a ensuite expliqué sa réponse en déclarant que son intention est que dans les églises où a lieu l'exercice des Quarante-Heures le jour de la Commémoration des fidèles défunts l'on chante, si c'est le 1er jour, d'abord la messe de *Requiem*, puis que l'on fasse l'exposition du saint Sacrement (sans messe) et le troisième jour, que l'on fasse d'abord (sans messe) la procession et la déposition du saint Sacrement, puis que l'on chante la messe des morts.

La réponse négative affecte les messes chantées des trois jours, vu que la Commémoration étant maintenant de la classe privilégiée, n'admet plus ces messes votives, mais la pratique

indiquée par la Congrégation ne concerne que l'exposition et la déposition, par suite, le 1er et le 3e jour seulement.

Le second jour, on chantera, comme dans les autres églises, la messe de *Requiem*, mais, selon plusieurs décisions confirmées le 19 août 1915, elle sera chantée avec les ornements violets et de plus à un autel autre que celui de l'exposition.

Le décret ne mentionne pas les messes basses, vu qu'il n'en était pas question dans la consultation. La consultation ne porte que sur les messes votives chantées qui paraissaient exclues par le décret du 28 février 1917. Il n'y avait pas de doute pour les messes basses de *Requiem*. Le 1er jour, elles auront lieu (en ornements noirs) avant la messe chantée et l'exposition; le 3e jour, elles se diront (en ornements noirs), avant ou après la messe chantée, mais toujours après la déposition du saint Sacrement. Il n'y aura donc, comme autrefois, que le 2e jour des Quarante-Heures, où les messes de *Requiem* se diront et se chanteront en ornements violets, vu qu'on ne peut faire autrement, et non à l'autel de l'exposition.

La disposition nouvelle encore une fois ne concerne que le 1er et le 3e jour des Quarante-Heures, coïncidant avec la Commémoration des défunts, le 2 ou le 3 novembre.

On voudra bien tenir compte de cette modification cette année même. Ce décret est publié en entier dans l'Ordo pour 1920, et une note spéciale en donne l'analyse au 2 novembre.

J. S.

L'AIDE AUX SOLDATS PAR LE RETOUR A LA TERRE



Je viens de voir, et avec quel intérêt! un petit livret de six cartes postales ornées de desseins par M. Edmond-J. Massicotte, qui prêchent, par l'image, le retour à la terre pour nos soldats... et aussi pour les autres. C'est très simple et très naturel comme expression. Et, par conséquent, c'est très suggestif. Jugez-en.

1re vue : Un soldat regarde par la fenêtre d'un wagon un laboureur qui mène hardiment ses chevaux et sa charrue. Il est évident qu'il en rêve !

2e vue : Le soldat arrive, et le fermier — ç'en est un, je pense, et bien mis — lui dit comme ça : " Bienvenue, mon brave ! " L'autre a l'air tout fier.

3e vue : Plusieurs soldats se présentent sur le seuil d'un " habitant ". Sont-ce des fils ou des frères qui reviennent ? On leur fait fête, en tout cas, et on leur crie : " Les voilà ! . . . enfin. " Ils ne seront pas de trop ; le champ est vaste qui attend des bras.

4e vue : Deux ans après, le soldat s'est mis en ménage. Il revient des champs et sa " ménagère " lui montre un beau bébé !

5e vue : Quelques années plus tard, les enfants ont poussé dru. Ils se promènent, sous les yeux de l'heureux papa et de la maman, en jouant au soldat, avec un drapeau qu'on devine fait d'un chiffon et des bâtons en guise de fusils. Le père prononce : " Ils ont ça dans le sang ! " Dame, oui !

6e vue : On moissonne à pleine charrette. C'est " la récompense du retour à la terre ! "

N'ajoutons pas de commentaires. Massicotte vous a un crayon qui sait parler. Mais il faut voir ça !

Ce petit livret vaut un grand discours. Puisse-t-il se répandre chez nos soldats et . . . chez les autres !

Le retour à la terre, mais c'est la grosse affaire pour nous, au Canada. On ne saurait trop le prêcher. Le Père Sigouin, que je soupçonne être au fond de tout cela, est un apôtre qui a le sens des choses pratiques. Qu'il me pardonne de lui en faire tout haut mon compliment.

E.-J. A.